

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUR et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Île, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui sont expirés le 30 septembre

### EXTERIEUR.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-York, le 1<sup>er</sup> septembre. — Nous attendons de jour en jour la nouvelle du départ de M. Poinsett, notre ministre plénipotentiaire près du gouvernement mexicain. Le cabinet de Saint-James a pris complètement l'avance sur nous. Le gouvernement mexicain est déjà entièrement dévoué à ses intérêts. Les agens, ou plutôt les plénipotentiaires envoyés de Londres ont été aussi habiles qu'heureux dans leurs négociations, et leur munificence les a rendus extrêmement populaires. Nous devons compter sur notre activité commerciale pour récupérer ce que des retards nous ont fait perdre, et nous devons éviter avec soin tout nouveau délai.

Un journal de Panama, intitulé *Gazette de l'Isthme*, à la date du 1<sup>er</sup> juin 1824, contient les détails suivant :

La goëlette le *San Francisco*, qui vient d'arriver de Païra ici après une traversée de 15 jours, a apporté à l'intendant-général la dépêche officielle suivante :

Préfecture du département de Truxillo, le 13 mai 1824.  
A l'intendant-général et commandant de Païra, M. de Torres Valdivia. (Circulaire.)

Je viens de recevoir par un courrier extraordinaire que m'expédie le général Bolivar la nouvelle que le général Olanetta qui se trouvait dans le Haut-Pérou avec un corps d'armée, après avoir battu et fait prisonnier le général Ceratella qui l'avait suivi avec des forces égales, s'est rallié à l'armée colombo-péruvienne, et a embrassé la cause que celle-ci soutient. Vous voudrez bien faire circuler cette nouvelle dans toutes les villes de votre commandement.

Dieu vous garde longues années. Signé JOSE C. PEREZ.

Le *Courier de Boston* rend un compte détaillé de la réception du général Lafayette. Après une description des ornemens, pavois, devises et emblèmes qui décoraient les rues et l'arbre de la liberté, il rapporte que l'arrivée du général dans la cité fut annoncée par une décharge d'artillerie et par le son de toutes les cloches. Entré à la maison-de-ville, le maire lui adressa un discours dont voici quelques passages :

« Général, les citoyens de Boston vous félicitent sur votre retour dans les États-Unis; ils se ressouviennent du zèle que vous avez déployé dans la cause de l'indépendance américaine; ils sont reconnaissans de la part que vous avez prise dans les périls et la gloire de sa conquête.

« Dans votre jeunesse vous vous êtes réuni sous l'étendard de trois millions d'hommes, soutenant une guerre inégale et incertaine; vous revenez dans un âge avancé et vous êtes reçu par dix millions de citoyens, leurs descendans, dont les cœurs se réunissent pour se féliciter de votre approche.

« Votre nom, monsieur, le nom de Lafayette est associé à l'époque la plus glorieuse et la plus périlleuse de notre révolution, avec le nom de Washington, et de cette multitude de héros qui ornent les archives de l'histoire américaine et sont gravés en caractères ineffaçables dans les cœurs de tous les Américains. Recevez donc, monsieur, avec le même esprit qui nous anime en vous les offrant, ces simples tributs rendus à votre vertu. »

Le général Lafayette a fait la réponse suivante :

Les émotions de l'amour et de la reconnaissance que j'ai ressenties à mon arrivée en cette ville ont toujours été mêlées avec le sentiment de mon respect religieux pour le berceau de la liberté américaine; et, nous pouvons l'espérer, celui de la liberté universelle. Quels doivent être mes sentimens dans ce moment fortuné, lorsque je suis entouré par les bons citoyens de Boston, lorsque je suis reçu avec les sentimens de reconnaissance les plus affectueux et les plus honorables, non-seulement par de vieux amis, mais encore par plusieurs générations successives, et lorsque je suis témoin de la prospérité et des immenses améliorations qui ont été la juste récompense d'une lutte glorieuse, d'une morale pleine de vertu, et d'institutions vraiment républicaines. Je vous prie, monsieur le maire, messieurs du conseil de ville, et vous citoyens de Boston, de recevoir les remerciemens sincères d'un cœur qui, depuis près de cinquante ans, a été dévoué à cette illustre cité.

Le maire prit alors place avec le général Lafayette dans la barouche qui leur était destinée, et le cortège se mit en marche pour se rendre au palais du sénat. S. Exc. le gouverneur et le conseil exécutif étaient là pour le recevoir comme l'hôte de la république. Après avoir été introduit auprès des membres du gouvernement de la cité, il fut conduit par le comité des ordonnateurs de la fête à la résidence qu'on lui avait préparée aux coins des rues de Beacon et du Park.

Le conseil de la cité, le général, le maire et une députation

du conseil de New-York, MM. Webster et Lloyd, le gouverneur Eustis, l'honorable sieur J. Brooqs et grand nombre d'officiers dînèrent au café de l'Exchange.

Après le dîner, le général Lafayette proposa le toast suivant : *A la ville de Boston, le berceau de la liberté. Puisse la maison de Fanueil être toujours un monument qui apprenne au monde que la résistance à l'oppression est un devoir.*

M. le général Lafayette et sa suite sont reçus et traités au nom et aux dépens de la république.

Le général Lafayette arrivera à Washington vers la fin de septembre.

Le ministre de Colombie, don Maria Salazar, était arrivé à Boston.

#### ESPAGNE.

Madrid, le 22 septembre. — Des lettres arrivées des États-Unis annoncent que le général Bolivar est rentré à Lima au commencement de juillet; les officiers espagnols, instruits officiellement de ce qui se passe dans leur mère-patrie, ont refusé de combattre pour le régime absolu.

— Le surintendant de la police du royaume vient d'adresser aux employés sous ses ordres une circulaire dont voici les principales dispositions; elle annonce la plus violente persécution contre les personnes soupçonnées d'attachement au système constitutionnel.

« J'ai vivement souffert en apprenant de toutes parts qu'il existe parmi les individus attachés à la police et ceux des autres administrations des rivalités odieuses, des jalousies furtives et une opposition ouverte et scandaleuse, lorsqu'il s'agit des moyens à prendre pour le bien du service de S. M.

« La trahison et le noir maçonisme, sortant de leur club horrible et ténébreux, se seraient-ils aussi introduits dans la police, dans cet asile sacré qui doit être fermé même aux sujets loyaux, s'ils sont timides ou peu décidés?... Mais qu'il tremble et qu'il frémissse d'horreur celui qui, servant sous mes ordres, n'agira pas selon mon propre esprit.

« Aider et protéger de toutes nos forces les loyaux défenseurs du souverain, chercher ses ennemis de tous côtés, les poursuivre dans quelque endroit qu'ils se cachent, et ne les abandonner qu'après leur entière destruction; tels sont les moyens d'arriver au but tant désiré.... Malheur à celui qui dorénavant s'éloignera de cette route d'un seul pas, d'une seule ligne! La foudre échappée d'un nuage obscur n'est pas plus prompte que le châtement qui suivra la moindre faute d'un employé manquant à son devoir. La tiédeur leur sera même imputée à crime.

« Dans la police tout est décision, activité et zèle; le glaive est déjà suspendu sur la tête de ceux qui auront l'audace de penser d'une manière différente. Si jusqu'à présent ceux qui espéraient le repentir des ennemis de Dieu et du roi ont pu être entendus, mériteront-ils aujourd'hui la même indulgence? Tous n'ont pas été à même de faire comme ceux de Tarifa, d'Almería, Marbella et Zimena; mais les dépêches officielles et les lettres particulières de toutes les provinces nous prouvent qu'il n'y a pas eu un seul de ceux qui se déclarèrent en faveur de ce Code de malédiction, appelé avec une audace sacrilège Code sacré qui, sur son visage, dans ses actions et toutes ses attitudes, n'a montré bien clairement qu'il partageait les mêmes sentimens, les mêmes idées, et qu'il avait le même désir que ces traîtres; et dans combien d'endroits ne les a-t-on point surpris au moment où ils allaient mettre à exécution leur infâme projet?

« Non : il est impossible aujourd'hui d'avoir une autre opinion; leur trahison et leur apostasie sont incorrigibles; ce n'est qu'avec leur entière extermination qu'on peut rétablir la tranquillité publique; mais combien cette entreprise est difficile! cachés dans leur repaire maçonnique, fortifiés dans leurs tours, réfugiés dans leurs loges secrètes, qui pourra les combattre? »

— M. Zea Bermudez a pris le portefeuille des affaires étrangères; il a fait part de cette circonstance aux ambassadeurs et ministres résidant à Madrid.

— Toutes les ordonnances de police relatives aux moyens d'assurer la tranquillité du royaume finissent toujours par cette phrase : *L'individu qui dénoncera (tel ou tel délit) recevra une récompense proportionnée à l'importance de la révélation, et son nom ne sera jamais dévoilé.*

— La police s'occupe de renvoyer de cette capitale plusieurs centaines de personnes qui accompagneront S. M. dans son voyage de Séville à Cadix.

Elles reçoivent leurs passeports à domicile, avec injonction de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

— Le chargé d'affaires de France à Madrid a adressé au gouvernement espagnol plusieurs représentations sur la marche qu'il paraît suivre depuis quelques tems, et qui n'est propre qu'à éloigner l'époque si désirée d'une réconciliation entre tous les Espagnols. D'après ce qui se passe journellement sous nos yeux, on a malheureusement lieu de croire que ces représentations ne seront pas favorablement accueillies.

— Le général Digeon s'intéressait fortement au sort d'une famille qui avait reçu l'ordre de quitter Madrid, et on avait tout lieu de croire qu'à sa demande le gouvernement se relâcherait; mais l'étonnement est devenu général, lorsqu'on a su que cette famille, qui en ce moment n'est composée que de femmes, avait reçu impérativement un dernier ordre de quitter la capitale dans les vingt-quatre heures, sous peine d'en courir les peines les plus sévères.

— Les intendans de police de Barcelone, Cadix, la Corogne, et Salamanca, et les capitaines-généraux de Séville, la Corogne, Valence et Saragosse ont été destitués; et l'on assure que le général O'Donnell, qui commande la Vieille-Castille, ira prendre le commandement de la Galice.

— Une réunion assez nombreuse de révoltés se trouve dans la province de Cuenca. Elle est commandée par l'ancien chef politique de cette province.

— L'amiral, commandant la flotte de S. M. le roi des Pays-Bas dans la Méditerranée, a notifié au gouvernement espagnol que, d'après les ordres de son souverain, sa mission se bornait dorénavant à protéger le commerce de la Hollande et des Pays-Bas, et qu'ainsi, ses sujets ne devaient plus compter sur son assistance, en cas d'attaque de la part des Algériens.

— Les entreprises coupables tentées contre Tarifa et Almería n'étaient pas les seules qui eussent été conçues par les factieux: à la même époque, une troisième expédition, commandée par Lopez Banos en personne a paru sur les côtes de Valence. Ce rebelle, qui fut battu l'an passé par le comte de Bourmont au port d'Huëble, avait osé concevoir un débarquement dans le golfe des Afagues. Ce point de la côte est situé presque à l'embouchure de l'Ebre, dans la Méditerranée. Après avoir louvoyé à quelques lieues de la plage pendant tous les premiers jours de septembre, Banos fut assailli le 6 par une tempête si terrible, qu'il fut trop heureux de pouvoir regagner Gibraltar. Une autre expédition révolutionnaire, composée de quatorze petits bâtimens, s'est montrée du côté d'Oropesa (royaume de Valence); mais une force de 800 hommes s'étant portée rapidement vers le lieu du débarquement, les factieux ont bien vite gagné le large.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 28 septembre. — On annonce que la négociation qui a été entamée à Paris, concernant un traité de commerce entre la France et les Pays-Bas, a fait de grands progrès. Cette affaire a été confiée à M. le baron de Tagel, ambassadeur des Pays-Bas, assisté de M. Vanderfosse, gouverneur de la province du Hainant. Ce dernier possède de grandes connaissances commerciales, et est à même de donner les notions les plus exactes sur les besoins réciproques des deux royaumes.

— Le droit d'entrée sur la laine étrangère vient d'être réduit à 3 pences, et en décembre il ne sera que d'un penny.

— Le navire le *Dublin Patriot* vient d'arriver de la Vera-Cruz après une traversée de quarante-quatre jours. On a reçu par cette voie la confirmation de la reddition du château de Saint-Jean-d'Ulloa.

— Le radeau ou immense vaisseau construit à Québec doit entrer le mois prochain dans la Tamise; il sera alors dépecé et le bois de construction vendu. Ce navire a 300 pieds de long; il est large en proportion et porte quatre mâts. Un autre navire, d'après le même plan, a été mis sur les chantiers, comme le modèle le plus économique pour exporter le bois de construction du Canada, attendu que le bois d'un seul de ces navires serait suffisant pour charger cinq gros vaisseaux.

— Une lettre de Guayaquil, du 22 mai, annonce que Bolivar s'était avancé vers l'intérieur jusqu'à Huazaz. L'opinion générale était qu'il voulait s'emparer des défilés qui conduisent à Lima. D'autres pensaient, au contraire, qu'il avait abandonné toute nouvelle tentative contre Lima, et que son plan était d'amener ses antagonistes à un engagement définitif, seul moyen de se rendre maître des provinces intérieures du Pérou. Lima restait au pouvoir des Espagnols; Callao était bloqué; mais faiblement. Quelques troupes étaient arrivées de Panama et devaient se joindre à l'armée de Bolivar.

— La loi présentée à la chambre des représentans de la Colombie pour l'établissement d'une caisse d'amortissement a été adoptée. Les revenus réservés pour cet objet produiront, d'après un calcul modéré, une rente annuelle de 4 millions de dollars.

Le colonel Campell a quitté Bogota le 6 mai pour retourner en Angleterre. Ayant eu l'occasion d'étudier la nature des institutions, de voir la marche du gouvernement, la stabilité des lois qui régissent la Colombie, enfin l'existence de la constitution colombienne, on ne doute pas que son arrivée en Angleterre ne soit le commencement d'une nouvelle ère pour l'Amérique méridionale. Le vice-président l'a fait accompagner jusqu'à Carthagène par un de ses aides-de-camp, et il a adressé des instructions aux autorités locales des villes que doit traverser le commissaire, afin qu'on lui fit une réception honorable et qu'on facilitât son voyage. Il a été accompagné jusqu'à une certaine distance de la capitale, par le ministre des affaires étrangères, le premier commissaire, le consul-général anglais, ainsi que plusieurs habitans recommandables de la ville.

Des dépêches du général Bolivar confirment ce que l'on a annoncé précédemment sur la défection du général Olaneta; après un engagement avec le général Caratala, qu'il a fait prisonnier. Il paraît que, depuis très-longtems, il existait une grande mésintelligence entre Laserna et Olaneta, et que ces deux chefs ayant eu une discussion assez vive au sujet de la constitution, Olaneta se retira avec sa division; Laserna ordonna alors au général Valdez de se réunir à lui pour combattre Olaneta, qui n'avait pas assez de troupes pour leur résister; mais ce mouvement laisse Lima sans défense, et permet au président Bolivar de s'avancer sur cette ville avec 16 mille hommes de troupes. Le président Bolivar espérait terminer la guerre du Pérou dans le mois de mai dernier, avec quatre mille hommes de plus.

— Un officier supérieur, en ce moment à Londres, vient d'adresser au rédacteur du *Courrier* la lettre suivante:

« M. l'éditeur, j'ai lu dans votre feuille un exposé concernant les affaires du Pérou, telles quelles étaient probablement il y a six mois; mais d'après les dernières nouvelles reçues de cette contrée, les circonstances ont essentiellement changé en faveur de l'armée libératrice. Le dernier

courrier reçu de Bolivar à Bogota, a apporté la nouvelle que le général espagnol Olaneta était passé de son côté avec 2,300 hommes, et que le libérateur se trouvait à la tête de 12,000 hommes d'infanterie et de 1,500 de cavalerie. Trois mille hommes avaient fait voile de Valparaiso; il y avait à Panama 1,200 hommes prêts à rejoindre Bolivar, ce qui présentait en tout une force de 17,700 hommes. On préparait en outre à Carthagène, une expédition dont la présence ne sera pas, à ce que je crois, nécessaire; mais dont une partie sera néanmoins expédiée. Vous pouvez compter sur l'exactitude de ces renseignemens. »

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Trieste, le 18 septembre. — « Toutes les lettres de Smyrne, du 22 et 23 août, confirment la nouvelle qu'une frégate turque de 46 canons, que deux briks et une corvette ont été pris, et 63 transports détruits. Une lettre ajoute que d'après cela le capitain-pacha, poursuivi par les grecs, s'est retiré à Bodroun.

« Les nouvelles de Navarino vont jusqu'au 31 août; elles prétendent que la peste exerce ses ravages à bord de la flotte d'Egypte, qui se trouve encore à Rhodes. »

Smyrne, le 23 août. — (Extrait d'une lettre de commerce) — « Le capitain-pacha est encore devant Samos; mais comme les grecs ont réussi à prendre ou à brûler 3 ou 4 de ses bâtimens de guerre, l'attaque de cette île devient de plus en plus problématique. »

#### FRANCE.

Paris, le 30 septembre. — La censure vient d'être levée par l'ordonnance suivante:

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ne jugeant pas nécessaire de maintenir plus long-tems la mesure qui a été prise dans des circonstances différentes, contre les abus de la liberté des journaux; notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. L'ordonnance du 15 août dernier, qui remet en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, cessera d'avoir son effet.

2. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état de la justice, et notre ministre secrétaire-d'état sont chargés, etc.

Donné en notre château des Tuileries, le 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an de grâce mil huit cent vingt-quatre, et de notre règne le premier.

Le garde-des-sceaux, ministre de la justice, Comte de Peyronnet.  
Mgr. le dauphin a beaucoup insisté, dit on, dans le conseil, pour que l'ordonnance du 15 août fut rapportée.

Du 1<sup>er</sup> octobre. — Les journaux français à l'occasion de l'abolition de la censure, donnent des détails sur la manière dont elle l'exercerait et retentissent des éloges du roi Charles X. Les journaux de l'opposition se joignent à cet égard aux autres. Cet enthousiasme ne doit pas tromper les lecteurs ni faire croire que quelques élémens ministériels se soient glissés parmi eux. Les rédacteurs des journaux libéraux de France, savent, comme toutes les personnes qui connaissent l'essence du gouvernement monarchique constitutionnel, que la fameuse maxime anglaise: *Le roi ne peut mal faire*, est une des plus précieuses garanties des libertés du peuple, que la personne du roi toujours distinguée de ses gens responsables, doit s'élever au dessus de la sphère des censures populaires, et que les éloges qu'on lui prodigue sont considérés comme non avenus en ce qui regarde l'administration de ses ministres et peut fort bien s'allier à la critique impartiale des mesures de son gouvernement.

« C'est, dit le journal de commerce, un principe consacré dans le gouvernement constitutionnel, que le roi ne peut mal faire, et que la sagesse seule émane du trône: mais Charles X a converti cette fiction salutaire en une vérité de fait. Il est impossible de méconnaître dans les premiers actes de son règne l'effet immédiat de sa volonté; ou si quelques conseils ont éclairé ses délibérations, affirmé ses résolutions généreuses, toute la gloire en est due à son auguste fils.

Qui prétendrait partager avec ce prince le mérite des nobles inspirations dont nous admirons, dont nous bénissons les effets? Rapprochons les premiers actes du nouveau règne de ceux d'une administration qu'un monarque au bord de la tombe ne pouvait plus ni diriger, ni surveiller: sentez là les œuvres des mêmes hommes? Impossible. D'un côté, que de mission, que de franchise, que de noblesse; et de l'autre.....

— Voici quelque mots du Constitutionnel:

Une partialité révoltante présidait aux opérations purement matérielles de cette censure, digne d'Alger ou de Maroc. Nous lisons souvent dans certains journaux du lendemain les nouvelles étrangères dont la publication nous avait été interdite la veille; ce qui faisait présumer avec quelque raison qu'il se trouvait dans le collège inquisitorial quelques rédacteurs de journaux plus soigneux de leurs propres affaires que de celles du gouvernement.

Le secret des doctrines de la censure était moins impénétrable que sa politique. La première révélation nous en fut faite par le rejet de l'annonce d'un ouvrage de notre célèbre jurisconsulte Dupin, intitulé: *Des Libertés de l'Église gallicane*. Ce fut un trait de lumière. Voilà donc la censure exercée dans le sens du jésuitisme pur! Alors tout fut expliqué; nous conclûmes pourquoi il avait été permis au *Mémorial catholique* de prêcher les doctrines révolutionnaires de la ligue; d'affirmer qu'avant sa conversion, Henri IV n'était pas roi légitime de France; qu'on pouvait justement faire descendre du trône un monarque que le pape avait déclaré hérétique; nous sentîmes aussi pourquoi il nous avait été défendu de combattre ces doctrines infernales qui ont couvert la France de sang et coulé la vie à deux rois, et de leur opposer les opinions du grand Bossuet et de tout le clergé de France.

Qu'on joigne à ces actes, dignes de l'inquisition, les tracasseries secrètes, les taquineries de scribes insolens qui se servent d'un pouvoir sans contrôle pour satisfaire de petites jalousies, de petites haines, et qui proscrirent en littérature tout ce qui s'élève au-dessus de la médiocrité, et l'on aura une assez juste idée de la position où nous avons été placés par la censure, et de la constance qu'il nous a fallu pour nous y résigner en attendant des tems meilleurs.

— On assure, dit le *Pilote*, que Mgr. le duc d'Angoulême, connaissant le désir du roi de faire jouir son peuple de la liberté légale de la presse, a fait au conseil la proposition de l'abolition de la censure.

S. M., en qui la réflexion met toujours des bornes à la promptitude avec laquelle son cœur embrasse l'idée de faire le bien, a cru devoir avant de se prononcer, demander l'avis de ses ministres.

Les ministres auraient unanimement répondu que, forts de la pureté de leur conduite et de leurs principes, ils se croyaient capables, avec la protection du trône, de braver les criaileries de leurs adversaires.

— La revue passée hier par le roi, au Champ-de-Mars, a été magnifique; un temps superbe l'a favorisée. Au moment où S. M. passait devant les Invalides, elle a vu que, pour contenir la foule, les militaires menaçaient d'user de leurs hallebardes. Laissez, a dit le roi, laissez, point de hallebardes. A sa rentrée aux Tuileries, S. M. s'aperçut qu'une dame, ayant à la main une pétition, n'osait fendre les rangs des gardes; le roi arrêta son cheval; puis l'ayant fait approcher, et s'étant avancé vers elle, il reçut sa pétition, en écouta l'exposé et lui promit de s'occuper de sa demande le soir même.

— Par décision de S. Exc. le ministre des finances, M. de Moncloux receveur-général des douanes à Lyon, est réintégré dans ses fonctions.

— On assure qu'avant-hier, M. le garde-des-sceaux a transmis à M. le vicomte de Châteaubriand, ampliation d'une ordonnance du roi qui lui confère, en sa qualité de ministre d'état, une pension de 12,000 francs. M. le vicomte de Châteaubriand a refusé la pension, et dans une longue lettre, il a déduit à S. M. les motifs de son refus.

— On a vu hier que les journaux commencent déjà à publier les articles supprimés sous le règne de la censure; aujourd'hui le COURRIER en transcrit un qui avait été rayé le 23 septembre et qui renfermait un bel éloge du duc d'Angoulême au sujet de l'admission de S. A. R. dans les conseils du roi.

— M. l'abbé de la Mennais est arrivé hier à Paris, venant de Rome et de Naples.

— La censure n'a jamais voulu permettre que l'on annonçât l'arrivée du général Lafayette aux Etats-Unis, bien que son départ du Havre eût été publiquement annoncé dans toutes les parties de l'Europe. Un des rédacteurs du COURRIER FRANÇAIS ayant fait, au sujet d'une mesure si étrange, quelques représentations au secrétariat de la commission, celui-ci répondit que le général Lafayette était maintenant mort pour ce monde-ci. En ce cas, répliqua le rédacteur, permettez donc d'annoncer son arrivée dans l'autre.

— On s'arrache maintenant deux brochures qui viennent de paraître. La première a pour titre *la Censure dévoilée*, par Alexandre de Lameth, lieutenant-général, ancien membre de l'Assemblée constituante. La seconde est intitulée: *A Charles X, le vœu de la nation*, par M. Lenoble, avec cette épigraphe de Montesquieu: *Le ministre qui calomnie un peuple mérite mille morts.*

— Le Mémorial bordelais du 27, contient ce qui suit: « Les nouvelles que nous avons reçues d'Espagne, par le courrier d'hier au soir étant assez étendues, nous les renvoyons à demain: nous annoncerons ce pendant l'arrivée dans l'île de Majorque d'une escadre russe avec 25,000 hommes.

« Un officier de l'escadre russe a débarqué à Alicante. Après avoir dîné avec le capitaine-général de la province, il est parti en courrier pour Madrid. » (\*)

Le Mémorial rapporte aussi qu'un mendiant a été arrêté aux environs d'Almería; qu'il avait débarqué avec les rebelles; qu'il était porteur de lettres de change dont il devait percevoir le montant à Cadix, à Séville et ailleurs, et que ces lettres de change s'élevaient à une valeur de quatre millions.

— On mande de Rheims que l'on s'occupe déjà dans cette ville de la cérémonie du sacre; on cherche les anciennes chroniques qui traitent de cette cérémonie, on veut connaître d'avance l'ordre de la marche. On désigne les logemens qui doivent recevoir les princes et les personnalités de la cour.

— *Le Mari à bonnes fortunes*, comédie nouvelles en 5 actes et en vers, a obtenu hier un succès complet au Théâtre-Français. L'auteur, demandé et nommé au milieu des plus vifs applaudissemens, est M. Casimir Bonjour, déjà connu par la *Mère rivale* et les *Deux cousines*. Nous connaissons peu de comédies, dit un journal, dont les situations aient plus de force, et où le comique soit plus constamment fondu avec l'intérêt.

#### BOURSE DE PARIS. — Du 30 septembre.

L'abolition de la censure a fait une sensation extraordinaire à la bourse. L'état d'incertitude qui régnait non-seulement dans les rentes, mais dans tous les autres branches du commerce, cessera maintenant, puisqu'on pourra donner et recevoir toutes les nouvelles, tous les avis, tous les renseignements dont on a besoin pour spéculer.

On voit que la liberté de la presse influe par sa seule existence sur les valeurs publiques. La rente a repris le mouvement de hausse.

Cours de la bourse du 30 sep. 5 p. c. cons. 101 fr. 40 c. Act. de la banque, 1920 fr.

Du 1<sup>er</sup> octobre. 5 p. c. cons. 101 fr. 25 c. Act. de la banque 1925 fr.

#### INTÉRIEUR.

Amsterdam, le 28 septembre. — Le commissaire pour la conversion de la dette nationale, en exécution de l'art. 1 de l'arrêté de S. M. en date du 16 septembre 1824, n. 89, invite tous les propriétaires de certificats d'inscription dans les différentes sections de l'ancien grand livre de la dette publique, délivrés par les différens bureaux d'administration, dont les titres se trouvent perdus d'une manière quelconque, et qui par là ont été dans l'impossible de procéder à la conversion de ces capitaux, de lui en faire la déclaration, avant le 31 décembre prochain, en y ajoutant:

a. Une notice exacte du bureau d'administration qui a délivré ces pièces, de leurs numéros, du capital y exprimé, ainsi

(\*) L'Etoile dément cette nouvelle.

que de la section du grand livre à laquelle les titres adirés se rapportaient.

b. La preuve de propriété des réclamans ainsi qu'un acte de notoriété, constatant la manière dont la possession a été perdue, et enfin la déclaration que les réclamans seuls ont des droits à la propriété.

En outre, tous porteurs d'inscriptions aux divers sections de l'ancien grand livre, ou de certificats d'inscription délivrés par les différens bureaux d'administration, qui jusqu'ici sont restés en retard de faire transférer leurs titres aux grands livres de la dette active et différée, sont exhortés à opérer la conversion de ces sommes avant la clôture prochaine du grand livre, puisque le terme final, fixé pour cette opération par la loi du 14 mai 1824, expire à la fin de l'année courante.

Amsterdam, le 28 septembre 1824.  
Le commissaire pour la conversion de la dette nationale,  
J. VAN IDDEKINGE.

Bruxelles, le 3 octobre. — C'est jeudi dernier que le conseil-d'état a tenu sa dernière séance à La Haye; il reprendra le 18 ses travaux à Bruxelles.

— M. le comte de Nazaly, nonce apostolique à la cour des Pays-Bas, se trouve depuis avant-hier en cette résidence.

— La grande foire de cette ville commencera le 18 octobre et finira le 31 du même mois.

— Un avis de mer porte: « Un bâtiment, arrivé de Marseille à Gibraltar le 6 septembre, a vu, le 2 de ce mois, douze vaisseaux de guerre français se dirigeant vers l'E. N. E. »

#### LIÈGE, LE 3 OCTOBRE.

— On écrit de Francfort, par voie extraordinaire, en date du 30 septembre: « D'après les dernières nouvelles de Cassel le frère de M. de Manger, l'ex-directeur de la police générale vient de se donner la mort. Il étoit à la tête de l'administration du Lombard.

— Le nombre des actions prises pour l'achat des objets envoyés à l'exposition de Tournai, s'élevait, le 29, à 4000, ce qui, à raison de 2 florins 50 cents, donne une somme de 10,000 florins, ou 21,164 francs 2 centimes. Dans ce nombre, Namur figure pour 238 actions, Ypres pour 100, Courtrai pour 228, Mons pour 230, Ath pour 69, Leuze pour 56, Binche pour 12, Hal pour 9, Péruwelz pour 30, Audenarde pour 18; les registres ouverts à Tournai, mais sur lesquels, il est vrai, beaucoup d'étrangers se sont fait inscrire, portaient 3000. On n'eût certainement jamais pu s'attendre à obtenir autant de souscriptions; et rien n'atteste mieux le jugement du public sur le mérite de la généralité des objets exposés. Les listes ouvertes à l'hôtel de ville, qui devaient être closes dimanche dernier, ne l'ont dû être définitivement que hier au soir. Le tirage de la loterie aura lieu, conformément à l'arrêté du 25 août, demain 3 octobre, pardevant le collège des bourgmestres et échevins, et en présence des autorités civiles et militaires. Il continuera les jours suivans, jusqu'à ce que l'opération soit terminée. Le nombre des billets gagnans sera dans la proportion de deux sur onze actions, ce qui procurera environ 750 lots. Les moindres lots seront d'une valeur de quinze francs, et le plus fort de 1000 francs: il y en aura 40, de 100, de 200 et de 500 francs.

— On écrit de Luxembourg: « Le 30 du mois dernier, vers les 5 heures et demie du matin, un incendie a éclaté dans une grange de la ferme de Findelshoff, sur la grande route de Luxembourg à Longwy, et appartenant au notaire Huberty, de Luxembourg. La grange quatre écuries, 10,000 gerbes de métal, 80 voitures de foin et regain, 10,000 gerbes d'avoine, etc., sont devenues la proie des flammes. On évalue le dégât à 28,000 fl.

— Le 30 septembre dernier, a eu lieu à Maestricht la distribution des prix à l'école d'enseignement mutuel de cette ville, en présence de la commission et des principales autorités. Des discours ont été prononcés à cette occasion: le premier, en langue hollandaise, par M. Partouns, vicaire épiscopal président de la commission; le second, en français, par M. Charles De Brouckere, membre de la députation des états provinciaux et de la commission. Ces orateurs ont fort bien prouvé que le développement de la raison est le premier élément du bonheur et que l'instruction primaire est la base des principes de la morale et de la religion.

Cette école compte aujourd'hui 550 élèves des deux sexes.

— M. Gough, inventeur des voitures à vapeur, s'occupe, en ce moment de faire construire de petits cabriolets à trois roues, que le propriétaire pourra conduire très-facilement tout seul au milieu des embarras de Londres, par le moyen d'un gouvernail de cuivre doré qu'il fera tourner avec deux doigts. L'appareil, bien chargé de gaz, suffira pour une course de 7 à 8 heures.

— Le mécanicien Scheffer, inventeur d'une nouvelle espèce de scaphandre, en a dernièrement fait l'épreuve dans la Tamise. Il s'est élancé dans l'endroit le plus dangereux, savoir au milieu des tourbillons qui existent sous le pont de Londres, et y a bu tranquillement un verre de liqueur, aux applaudissemens réitérés d'une immense multitude. A l'aide de sa machine, il a soutenu sans effort, non-seulement son propre poids, mais celui de 4 ou 5 jeunes gens qui nageaient derrière lui.

— On écrit de Singapore, Indes orientales, en date du 1<sup>er</sup> mars de cette année, ce qui suit:

« L'expédition hollandaise qui avait fait voile au mois de septembre

dernier pour l'intérieur de l'île de Borneo, est revenue au mois de novembre après avoir remonté la Pontiana jusqu'à une distance de 300 milles. Cette expédition avait pour objet de réduire à la soumission les états jusqu'ici indépendans de Sangao, Sintang et Silat. Elle a complètement réussi dans cette entreprise, les indigènes s'étant soumis sans opposer la moindre résistance. Par ce succès le gouvernement des Pays-Bas devient entièrement maître de toute l'île de Borneo, depuis la frontière orientale de l'état de Banjarmassin jusqu'aux limites septentrionales de celui de Sambas. Cette conquête comprend toutes les mines d'or et de diamans de l'île, et non-seulement les Malais, mais encore les Chinois et les Dayaks, ou la population aborigène du pays situé dans les limites ci-dessus indiquées. Les ports qui sont maintenant ouverts au commerce européen sont Banjarmassin, Pontiana, Monapaw et Sambas seulement.

— M. Amedée Tissot, qui est à Londres depuis quelque tems, ayant reconnu combien des quais contribueraient à l'embellissement de Londres, et considérant la profondeur de la Tamise, même vers ses bords, et la difficulté d'établir des fondations solides; a imaginé de pourvoir successivement les deux bords de la rivière de quais flottans, qui pourront servir d'habitations dans le centre de Londres à cent mille anses, et contiendront de nombreux et vastes magasins de toute espèce de marchandises, ainsi que des manufactures dont le courant de l'eau pourra être le moteur. Tous ceux qui auront vu les bains Vigier à Paris, pourront se former une idée approximative de ces quais flottans, placés sur d'immenses bateaux et fixés près du rivage. La partie supérieure de ces bâtimens, formant un plan horizontal, servira de promenade et de moyen de communication et offrira un spectacle magnifique et unique dans l'univers.

#### COLLÈGE DE HUY.

Huy, le 2 octobre 1824

La rentrée des classes au collège de cette ville, aura lieu le lundi onze de ce mois immédiatement après la messe du St.-Esprit qui sera célébrée ledit jour dans l'oratoire du collège à dix heures précises du matin.

#### CONTRIBUTION PERSONNELLE.

L'administrateur par interim des contributions a donné, le 25 mars dernier, la solution d'une question, d'où il résulte que les héritiers d'une personne décédée avant le premier janvier, sont redevables de la contribution personnelle pour les objets imposables, appartenant à la succession, qui ne sont vendus que dans le cours de l'année, quand même aucun de ces héritiers en particulier ne s'est servi de ces objets, et que chacun d'eux paie individuellement la contribution pour son compte.

La censure vient d'être abolie de nouveau en France. Nous ne savons jusqu'à quel point il faut en croire ceux qui prétendent qu'elle n'aurait été rétablie à la fin du règne passé que pour ménager au nouveau règne les honneurs de son abolition; mais il est certain que le but de cette ordonnance est de donner de la popularité à l'administration actuelle. On peut voir avec quelque satisfaction dans ce fait le progrès des idées politiques en France; il est vrai aujourd'hui qu'en faisant des concessions à la liberté de la presse, on croit contenter une idée populaire. La censure n'est pas seulement considérée par tous les partis, comme une violation de droit, mais comme une ineptie ministérielle. Tel est cependant l'effet d'une dizaine d'années de demi-liberté sur l'esprit public. Sous l'empire, la France était faite à l'esclavage de la presse: on avait perdu de vue jusqu'à l'idée de la liberté; l'opinion publique était si peu avancée sous ce rapport, lors de la restauration, que beaucoup d'hommes de bonne foi et aux intentions les plus libérales, pensaient que l'abolition entière de la censure était chose impossible en France. Mais peu à peu toutes les opinions revinrent à la liberté, d'abord pour les ouvrages de quelque étendue, puis pour les brochures, et enfin pour les journaux. Perdant ainsi le terrain pied à pied, la censure s'est réfugiée aujourd'hui dans les comités-théâtres, et il faut avouer que l'opinion n'est peut-être pas encore assez unanime pour la chasser de cet asyle. L'adversaire qu'elle a le plus à redouter dans ce dernier retranchement, est M. Etienne, auteur des lettres sur les théâtres insérées dans le *Mercur* du dix-neuvième siècle, où il la combat avec les armes variées d'une généreuse indignation et de la plus mordante satire. Cet exemple des progrès de l'esprit public est consolant pour les hommes qui ont le courage d'espérer. Pour nous, qui, en Belgique, avons obtenu sans combat l'abolition de la censure préalable, étudions et suivons l'éducation politique de nos voisins; profitons des avantages d'une expérience qu'ils achètent à si haut prix; apprenons-y à chérir les institutions qui méritent l'affection nationale, et à marquer du doigt celles dont tous gouvernans et gouvernés nous devons désirer l'amélioration. *Devans.*

#### LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 2 octobre : 77-53-12-74-27.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 1<sup>er</sup> octobre.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 filles, 1 homme; savoir :

Barthélemi Lovinfosse, âgé de 58 ans, houvreur, rue Tribouillet, époux de Marie-Catherine Pirlet.

Du 2.

Naissances : 8 garçons, 2 filles.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 fem.; savoir :

Georges-Charles-Frédéric van Dussen, âgé de 29 ans, premier lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie en garnison en cette ville, célibataire.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

Pierre-Joseph Stasse, âgé de 23 ans, domestique, rue St.-Adalbert, célibataire.  
Marie Freins, âgée de 82 ans, journalière, rue sur la Fontaine, veuve de Pierre Legros.  
Marie-Joséphé Philippart, âgée de 59 ans, faubourg St.-Laurent, épouse de Jean Noël.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Très incessamment le début de la troupe.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les D<sup>l</sup>es. L. MAHOUX et B. DE SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319, viennent de recevoir un assortiment complet de livres, latins, grecs, français, hollandais dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études, de livres d'éducation, de piété, et pour l'amusement de la jeunesse. Elles tiennent magasin de papeterie, fournitures de bureau, parfumerie, etc., etc.

Elles continuent à louer des livres et notamment toutes les nouveautés qui paraissent.

☞ Au Dépôt de Draperie, rue Vinave-d'He, n. 45, on vient de recevoir un nouvel assortiment de draps rayés pour pantalons; plus, des castorines en diverses qualités et couleurs. Entr'autres une qualité dont la capote toute confectionnée coûte 30 fr. (UN MODÈLE EST A VOIR AU MAGASIN.)

Le magasin est toujours bien assorti en draps de toutes qualités et couleurs :

Cuir de laine rayés; bleu noir, Marengo, gris militaire et autres couleurs de fantaisie;  
Circassiennes noir, bronze, amaranthe et couleurs claires;  
Casimirs, bleu, noir, gris, blanc, jaune et écarlate;  
Draps zéphyr, pour robes et amazones de dames en bleu, vert et bronze;  
Drap de billard à 11 fr. l'aune.

#### MONT-DE-PIÉTÉ DE VERVIERS. — Vente publique.

On procédera le 19 octobre 1824 et jours suivans à deux heures de l'après-midi, au local du Mont-de-Piété à Verviers, à la vente des gages qui y ont été déposés pendant le mois de juillet, août et septembre 1823 dont le dépôt n'a pas été renouvelé.

Cette vente consistera en bijoux, objets d'or et d'argent, draps, casimirs, toiles, siamoises et autres marchandises; en effets d'habillemens, linges, cuivres, étains, etc., etc. Le tout argent comptant.

N. B. L'établissement prête à raison de 10 pour 100 par an ce qui fait à peu près 3 liards par mois pour 5 francs, ou 3 1/2 liards par couronne.

En cas de vente, le surplus de la somme prêtée est remboursé à l'emprunteur.

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication, par soumission, la fourniture de 1824, 667100 livres des Pays-Bas, de houblon de la récolte de 1824, en 4 lots, dont 3 de 513 807000 livres, chacun, et un de 280 267100 livres. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en argent des Pays-Bas, en toutes lettres, un prix fixe de la livre, et remises au plus tard, mardi prochain, avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir le cahier des charges; il ne sera admis de fraction autre que d'un demi cent.

On cherche une bonne d'un âge mûr, munie de bons certificats, sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre au Canal de Louvain un jeune et beau cheval de selle, ainsi qu'un cheval à deux mains.

(118) A vendre un superbe hôtel avec deux grands jardins, situé rue des Carmes, près de l'université, le tout clos de murs et isolé par quatre différentes rues.

On offre des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser à Me. EMOYTS, avoué, rue Souverain-Pont.

On demande une servante qui sache faire une cuisine bourgeoise, coudre, laver et repasser. Il est indispensable qu'elle soit munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre une rente de 25 fls. 20 cents., (45 fls. hbt. Liège), due par M. de Selys, demeurant à Sottri, en Condroz. Cette rente est très bien hypothéquée. S'adresser chez M. Fr.-J. Frésart, rue vis-à-vis St.-Croix, n. 867.

(33) Quartier ou chambre garnies à louer, faub. St.-Léonard, n. 183, près l'église Ste.-Foy, avec pension si on le desire.

(122) Ensuite des surenchères mises sur partie des biens de la succession de M. P. J. COLLARDIN, qui avaient été adjugés le 23 septembre dernier, ces biens seront réexposés aux enchères, où chacun sera admis, lundi prochain, onze octobre, deux heures de relevée, au bureau des justices-de-peace des cantons Nord et Est, de Liège, sis rue Neuvice, n. 93. Les deux maisons de Wandre, sur la mise à prix de 7536 florins 37 1/2 cens, et celle de Sabaré, sur la mise à prix de 116 florins 47 cens.